



activité « Pratique en Mer » sur J 80 du IYCH

**DECLARATION ET ENGAGEMENT DU CHEF DE BORD**

Je soussigné.....

Membre adhérent de l'association IYCH,  
déclare par la présente :

1° avoir lu et avoir accepté sans réserve les conditions inscrites aux :

- « Règlement d'utilisation des J 80 »
- « Procédure d'utilisation des J80 » pour l'activité « Pratique en Mer »
- Garanties du contrat d'assurance « navigation de plaisance » des voiliers J 80 du IYCH

2° avoir sollicité sur justification de mes compétences, et avoir obtenu de la part du comité directeur du IYCH le titre de « chef de bord », en matière de navigation à voile en équipage, nécessaire à l'utilisation des J 80 du IYCH (*Le niveau de compétence du chef de bord doit correspondre au minimum au niveau 5 (cinq) de formation défini par la Fédération Française de Voile*)

Je m'engage par la présente :

- à respecter sans aucune restriction mes obligations indiquées dans les « règlement » et « procédure » d'utilisation des J80 précités.
- à vérifier et à veiller à ce que tous les membres de l'équipage placés sous ma responsabilité, respectent également leurs obligations fixées dans les « règlement » et « procédure » des J 80 précités.

Je reconnais qu'en cas de non respect des tout ou partie des règlements, procédures et autres conditions d'utilisation, le chef de bord et les utilisateurs que je représente, s'exposent à un retrait immédiat de leurs droits et à des recours de la part du IYCH.

Fait à Hyères le.....

« Signature du déclarant « chef de bord » »